



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

POUR UNE VÉRITABLE ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER !

Ce vendredi 16 septembre **Madame Annick Girardin** présidait une réunion consacrée au projet de loi sur l'égalité réelle et ses spécificités pour les Outre-mer.

Trois projets d'amendements portant sur les centres d'intérêt matériels et moraux (CIMM), sur la mise en place d'une DRH commune à certains territoires et enfin sur la mutualisation en matière de formation et d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail **ont été présentés au cours de cette réunion.**

Michel Mani et Bruno Collignon représentaient la **FA-FP** et sont intervenus sur les points suivants :

Alors que les derniers textes de portée réglementaire concernant **la prise en compte des préconisations du CSFPT pour les agentes et agents de Mayotte** seront présentés lors de la séance plénière du 21 septembre -sur ce point, la **FA-FP** a insisté sur **l'indispensable prise en compte de la situation spécifique en matière de retraite qui devait faire l'objet d'une mission d'inspection au cours du premier semestre de cette année-** le CSFPT, dans le prolongement du Livre blanc « Demain la Fonction publique territoriale » **a confié à la formation spécialisée n° 5 le soin de poursuivre ses travaux en auto-saisine sur la situation de grande précarité des quelques 17.000 « journaliers » de l'île de la Réunion.**

La **FA-FP** s'engagera sur ce sujet avec la même détermination que celle qui a conduit à la prise en compte de Mayotte.

Nous avons également insisté sur notre volonté de voir l'expérimentation proposée par ces amendements se pérenniser et s'étendre aux trois versants et à l'ensemble des Outre-mer.

Pour la **FA-FP** la priorité est bien d'améliorer l'égalité d'accès à la Fonction publique des citoyennes et citoyens ultra-marins, notamment dans le domaine des formations, **plutôt que de prioriser systématiquement l'attractivité des Outre-mer au travers de dispositifs encourageant des déroulements de carrière parfois au détriment des ultra-marins.**

Pour les ultra-marins, l'attractivité se mesure bien entendu au travers de leurs centres d'intérêts matériels et moraux, **mais aussi par leur volonté de participer pleinement au développement du service public en Outre-mer en lien avec leur histoire personnelle et leurs liens familiaux.**

../..

Nous avons également insisté sur le fait que **le développement d'écoles de service public par bassin ultra-marin** pourrait valoriser utilement les DROM-COM en encourageant la mixité dans ces formations qui, bien évidemment, resteraient très largement ouvertes.

Enfin, la mise en place effective de centres de formation et de gestion mériterait d'être encouragée.

Pour la **FA-FP**, la **prise en compte des spécificités ultra-marines s'inscrit bien dans une démarche d'égalité réelle** visant notamment à améliorer **la qualité de vie au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** pour l'ensemble des agentes et agents de la Fonction publique en Outre-mer.

La **FA-FP** a également sollicité Madame Éricka Bareigts dès son arrivée au ministère des Outre-mer pour que soient très rapidement ouvertes les discussions sur la situation des « journaliers » de l'île de la Réunion. Nous comptons bien mettre à profit les prochains mois pour qu'enfin ce sujet soit considéré à la hauteur des difficultés qu'il engendre en matière de précarité.

